



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## télévision

Question écrite n° 41883

### Texte de la question

M. Gérard Voisin souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la diffusion des éditions régionales de France 3. Il regrette que la couverture des régions administratives ne soit pas assurée correctement de manière à ce que chaque téléspectateur puisse prendre connaissance des journaux télévisés traitant des informations de sa région. C'est ainsi le cas en Bourgogne et particulièrement en Saône-et-Loire, où des foyers pourtant situés en zone urbaine ne peuvent recevoir que les éditions de la région voisine. Cette situation est tout à fait regrettable et témoigne d'une défaillance du service public préjudiciable à l'information des citoyens. Il lui demande donc de bien vouloir étudier le problème, afin qu'il y soit remédié rapidement.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'accessibilité des journaux télévisés régionaux, notamment France 3, pour les téléspectateurs de Bourgogne et particulièrement ceux de Saône-et-Loire. La diffusion des programmes de France 3 Bourgogne, desservant le département de la Saône-et-Loire est principalement assurée par les quatre émetteurs du réseau, à savoir : Le Creusot - Mont-Saint-Vincent (canal 30), Autun - Haut-Folin (canal 54), Nuits-Saint-Georges (canal 65) et Mâcon - Bois-de-Cenves (canal 49). Toutefois, la réception de France 3 Bourgogne rencontre des aléas dans une zone de réception desservie par des réémetteurs régionalisés Bourgogne ainsi que, d'une part, les émetteurs du Puy-de-Dôme (canal 25) pour les programmes Auvergne et, d'autre part, ceux du Mont-Pilat (canal 43) pour les programmes Rhône-Alpes. Une étude effectuée par TDF en 1995 montre que la zone non couverte par les quatre émetteurs du réseau principal représente environ 4 % de la population du département. Ce bilan doit être considéré comme satisfaisant au regard des conditions usuelles de régionalisation de la desserte télévisuelle. La mise en place d'une station France 3 Bourgogne, dans le cas où cela serait techniquement et administrativement réalisable, ne modifierait que partiellement la réception des programmes régionalisés de France 3. Des expériences similaires ont démontré un taux d'initialisation très faible chez les téléspectateurs n'ayant pas investi en un équipement individuel, de 1 000 francs à 3 000 francs, consistant en l'achat et la mise en place d'une seconde antenne de réception hertzienne qui devrait rester couplée à l'antenne existante, cette dernière continuant d'assurer la réception des autres chaînes. En raison de la contrainte budgétaire forte pesant sur les charges de diffusion de France 3, il n'est pas envisagé de mettre en place de nouveaux émetteurs ou réémetteurs améliorant les conditions de réception. Cependant, les techniques de diffusion numérique terrestre ouvrent de nouvelles perspectives, notamment pour la diffusion des émissions régionales et locales, qui, à l'avenir, devraient apporter la qualité de réception des programmes souhaités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Voisin](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 41883

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 février 2000, page 1078

**Réponse publiée le** : 24 juillet 2000, page 4370